



## Charte d'engagement en faveur de la rénovation performante

Nous, représentants élus de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et de la Communauté de Communes du Diois, prenant la mesure des enjeux climatiques et de lutte contre la précarité énergétique, en accord avec les objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre, souhaitons résolument favoriser sur notre territoire la mise en œuvre d'écosystèmes pérennes associant acteurs publics et privés, avec pour ambition de rendre visible, professionnelle et accessible la rénovation performante<sup>1</sup> des maisons.

Conscients des défis que pose cette résolution - structuration du marché, création d'emplois qualifiés, sensibilisation et accompagnement de l'ensemble des bénéficiaires, en particulier des plus fragiles, etc. - et des efforts nécessaires à sa mise en œuvre, nous avons choisi de nouer un partenariat durable avec l'entreprise solidaire Dorémi au regard, notamment, des apports du **Programme de Certificats d'économie d'énergie Facilaréno 2** sur notre territoire, et de prendre au nom de la collectivité les engagements suivants :

1. **Soutenir la professionnalisation et la coopération** des professionnels du bâtiment du territoire en faveur de la rénovation performante :
  - En **facilitant le lien entre les professionnels locaux et les acteurs de la rénovation performante** notamment par l'organisation d'évènements locaux.
  - En **soutenant la logistique et la communication** de tels évènements organisés par les acteurs eux-mêmes.
  - En **mettant à disposition des moyens matériels** à disposition pour les actions de professionnalisation
  - En **communiquant auprès des professionnels** sur les actions de professionnalisation.
2. **Promouvoir la rénovation performante et accompagner les ménages** vers celle-ci :
  - **En identifiant et mandatant** un ou plusieurs conseillers du service public de la rénovation de l'habitat motivés, pour se former, puis accompagner les ménages sur les spécificités de la rénovation performante
  - **En orientant les ménages** vers les acteurs compétents pour mener des rénovations performantes.
  - **En communiquant** sur les chantiers locaux de rénovation performante : visites de chantiers et visites de maisons rénovées.
3. **Piloter la dynamique locale** de développement de la rénovation performante :
  - **En nommant un interlocuteur**, bien identifié, motivé, disponible, et formé aux spécificités de la rénovation performante. Cet interlocuteur peut faire partie de la collectivité ou du réseau France Rénov' local (SPPEH).
  - **En facilitant les coopérations locales** avec les antennes locales des organisations professionnelles, les chambres consulaires et tous autres acteurs influents localement auprès des entreprises artisanales du bâtiment.
  - **En facilitant les coopérations locales avec les structures d'accompagnement des ménages** notamment le Réseau France Rénov' (SPPEH), le service de lutte contre la précarité énergétique, les Opérateurs ANAH, l'ADIL, le CAUE...

Le XX/12/2022, à Aouste sur Sye.

Signataire(s)

Jean SERRET,  
Président de la Communauté de  
Communes du Val de Drôme en Biovallée

Denis BENOIT,  
Président de la Communauté de Communes  
du Crestois et du Pays de Saillans

Alain MATHERON,  
Président de la Communauté  
de Communes du Diois

<sup>1</sup> 17bis de l'Article L.111-1 du Code de la Construction et de l'Habitat